



Rédaction & Édition
Mairie de Pencran



Nouveau sentier piétonnier entre Loguellaou et la route de la Fontaine



Les terrains de sports sont prêts pour la reprise !

SOMMAIRE

LA MAIRIE COMMUNIQUE

- ETAT CIVIL
- MOT DU MAIRE
- CONSEIL MUNICIPAL
- VIE MUNICIPALE
- VIE ASSOCIATIVE
- FNACA -
- GYM'CLUB
- LA MAIRIE COMMUNIQUE
- DIVERS
- PETITES ANNONCES
- LE SAVIEZ-VOUS ?

LA MAIRIE COMMUNIQUE

ETAT CIVIL

- Naissances :** Adèle MARC, 3 Kermalguen, née le 6 juillet
Maëva NICOLAS, 28 rue des Cerisiers, née le 17 juillet
Lucas ANSQUER, 1 Lesmoualc'h Bras, né le 18 juillet
Ezylid CHATELAIN, 1 impasse des Hêtres, née le 31 juillet
Alice GUILLOU, 13 route de la Fontaine, née le 6 août
Gabryel FERAILLE, 7 rue des Cerisiers, né le 9 août
- Mariages :** Céline DURAND et Sébastien BESCOND, 14 rue des Cerisiers, le 14 août 2010
Sabrina HELOUIS et Aymeric MORIN, 5 Kerlois, le 21 août 2010
- Décès :** Louis MIOSSSEC, 10 Kermaria, décédé le 17 août 2010, 59 ans

PRESENCE DU MAIRE EN MAIRIE :

Du lundi au samedi : de 9h à 12h
Mardi et jeudi : de 14h à 17h
Et reçoit sur rendez-vous

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous :

- Lucien VIGOUROUX :** Voirie, eau, assainissement.
Chantal GOUEZ : Enfance, jeunesse.
Roseline EMILY : CCAS, information, relation avec les associations.
Jean Claude LARVOR : Bâtiments.
Jeannine MARTIN : Urbanisme, environnement.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Du lundi au jeudi :
8h30 – 12h et 13h30 – 17h30
Le vendredi :
8h30 – 12h et 13h30 – 16h30
Le samedi : 9h – 12h
Tél : 02 98 85 04 42
E-Mail : mairie.pencran@wanadoo.fr



Analyse d'eau

Prélèvement effectué le 9 juillet 2010.
Nitrates (NO₃) : 31 mg/l.
Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Le mot du Maire

Les vacances d'été sont terminées, l'école a repris, les activités dans les associations, également, les entreprises retrouvent leurs chantiers.

L'école

Elle connaît un effectif record, 188 élèves répartis en 7 classes contre 171 en septembre 2009. Cette augmentation d'enfants scolarisés a une incidence sur les services municipaux que sont la cantine, où une centaine de repas est servi chaque jour, et la garderie périscolaire qui accueille plus ou moins 45 enfants suivant les jours.

La Directrice de l'école ainsi que tous les enseignants sont restés à leurs postes respectifs.

L'espace multigénérationnel

Après la coupure due aux congés, les entreprises sont à pied d'œuvre. Le maître d'œuvre optimise les interventions et le suivi des différents corps de métiers afin que le bâtiment soit opérationnel début 2011.

L'urbanisme

Les 15 lots du lotissement « Feunteun Marie » sont vendus et la quasi-totalité des permis de construire accordés. Les constructions vont bientôt fleurir.

La viabilisation du lotissement « les Terroirs de Kermadec » (64 lots) démarre ce mois.

Le lotissement des Garennes (39 lots) est toujours en cours d'instruction.

L'église est fermée depuis le 1^{er} juin

L'expertise réalisée a mis en évidence des désordres au niveau des sablières et pieds de ferme de la charpente. Un étaielement provisoire sera réalisé cet automne côté sud, il permettra une réouverture provisoire dans l'attente d'une intervention générale au niveau de la charpente. L'architecte des Bâtiments de France met tout en œuvre pour écourter cette fermeture.

C'est aussi la rentrée au conseil municipal qui va devoir délibérer sur des dossiers importants que sont entre autres, la gestion de l'espace multigénérationnel et le site Rolland.

Jean CRENN

DATES A RETENIR

- 4 septembre : Municipalité - 2^{ème} Forum des associations à la salle de sports de 10h à 12h30.
- 17 septembre : APE- ECOLE - Assemblée générale à la salle de sports à 20h30.

Vous pouvez constater le changement de couleur des bandeaux et encadrés. Nous avons souhaité être en harmonie avec les couleurs du site internet.

Compte rendu de la séance du mardi 27 juillet 2010 - 18h

Le Conseil s'est réuni sous la présidence de M. Jean CRENN, maire.
Absents : Bernard PREINCE, Hervé LUCAS, Jacques LE FUR ont donné procuration respectivement à Jean CRENN, Jean Claude LARVOR et Jeannine MARTIN ; Stéphane HERVOIR et Annick FRIHA.
Secrétaire de séance : Chantal GOUEZ.

RAPPORTS EAU ET ASSAINISSEMENT :

L. VIGOUROUX présente les rapports rédigés par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) sur le prix et la qualité du service d'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année 2009.

Rapport sur l'eau potable

La commune organise le service d'eau potable, le réseau dessert 1524 habitants pour 643 abonnés. La source produit 96 203m³ d'eau traitée en 2009 pour une consommation de 66 315 m³. Le rendement du réseau est de 69,3% en 2009 (contre 64,8% en 2008) et le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau est de bonne qualité. Un abonné consommant 120m³ paie 195,37€ au 1^{er} janvier 2010 soit en moyenne 1,63 €/m³. Le Conseil adopte ce rapport à l'unanimité. Pour : 16.

Rapport sur le service public d'assainissement collectif

Depuis cette année la DDTM est également assistant conseil pour le rapport sur le service d'assainissement collectif. Le rapport détaillé est consultable en mairie. Le service d'assainissement collectif est régi par la commune qui a un contrat de prestation de service avec la SAUR France, et dessert 1 524 habitants. Ce contrat a pris effet le 01/03/2005 et prendra fin le 28/12/2017. Le réseau de 8 km collecte les eaux usées de 481 habitations. Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement 19,08 €/ht/an) et un prix au m³ consommé (1,5795 €/ht/an). Un abonné consommant 120m³ paye 230,22 € TTC soit en moyenne 1,92 €/m³ TTC. Sur ce montant 91% reviennent à la collectivité et sont reversés pour une grande part à la ville de Landerneau pour la station d'épuration, au prestataire de service mais aussi pour les investissements. Les 9% restants sont des taxes. Pour : 16.

INDEMNITE AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Maire rappelle que l'indemnité octroyée au Trésorier principal de Landerneau est basée sur le budget de la commune. Il propose d'allouer au nouveau trésorier, M. FOURMANTIN, l'indemnité maximum autorisée. En effet, il explique que la secrétaire de mairie est en contact permanent avec ses services pour des conseils, analyses financières, études prospectives, et autres. Pour : 16.

PERSONNEL :

J. CRENN informe que Marie RENAUD a demandé sa mutation pour travailler à Brest Métropole Océane à partir du 1^{er} septembre 2010. Elle occupe un poste d'adjoint administratif à temps partiel. Afin de prévoir son remplacement et d'anticiper le départ en retraite de Dominique EMILY, il propose de créer un nouvel emploi d'agent administratif polyvalent à temps complet. POUR : 16.

QUESTIONS DIVERSES

Référent « sécurité » :

J. CRENN rappelle que le Conseil a déjà nommé Jean Claude LARVOR, référent sécurité titulaire et Régine PINVIDIC suppléante. Depuis que Jean Claude LARVOR a été nommé adjoint au maire, Régine PINVIDIC participe aux réunions à sa place, il est donc souhaitable de modifier les postes de titulaire et suppléant. Aucun conseiller présent ne se portant candidat pour le poste de suppléant, Jean Claude LARVOR propose sa candidature. Le Conseil désigne Régine PINVIDIC, référente sécurité titulaire et Jean Claude LARVOR référent sécurité suppléant. Pour : 16.

Vitesse excessive dans la rue des Bruyères :

Le Maire lit le courrier de M. LE CORRE, demeurant rue des Bruyères, daté du 27/06/10 et reçu en mairie le 06/07/10. Signé par 13 riverains, il a pour objet la vitesse excessive dans le lotissement du Clos du Penhoat et demande de prendre des mesures pour protéger les piétons et notamment les enfants. Le commandant de gendarmerie de Landerneau, a informé le Maire qu'il effectuerait des contrôles réguliers dans ce lotissement. Le Maire rappelle également que des panneaux de limitation de vitesse ont été posés aux deux entrées de ce lotissement de même que dans d'autres lotissements. Il est décidé

que la commission voirie et le référent sécurité se pencheront sur les vitesses excessives en général.

VC1

L. VIGOUROUX fait le point sur l'état d'avancement du dossier de contentieux de la voie communale N°1.

Droit de préemption

Le Maire informe qu'il n'exercera pas son droit de préemption pour un terrain situé rue de l'Elorn.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Travaux - bâtiments

J.C. LARVOR informe sur l'état d'avancement de plusieurs projets :
- la rotonde du local commercial est terminée, le coût de la rénovation s'élève à 8 696,40 €.

- la construction de l'espace multigénérationnel a pris un peu de retard en juillet et l'entreprise essaiera de le rattraper fin août.
- le local technique de la salle polyvalente a été désamianté.
- le moteur d'un congélateur de la cuisine a dû être changé pour un coût de 1 189 €.

- le matériel de sonorisation de la salle polyvalente a été remplacé par la société MERRIEN pour un montant de 1 196 €. Le Conseil fixe à 20 € la location du matériel de sonorisation et fixe une caution de 150 € qui sera encaissée en cas de dégradation du matériel.

- Les travaux sur l'église sont arrêtés, car les dégâts sur les poutres sont plus importants que prévu. La fermeture de l'église est prolongée jusqu'au 1^{er} novembre.

Urbanisme

J. Martin annonce que le lotissement Feunteun Marie est prêt pour la construction des habi-



Eglise : état des sablières

tations. Elle fait état de rencontres au sujet de la zone 1AUh de Kerroullé ; les éventuels projets devront tenir compte des orientations d'aménagement du P.L.U. et notamment prévoir un aménagement d'ensemble. Elle fait le point sur le lotissement des Garennes et présente un nouvel avant-projet de la zone « Rolland ».

Communication - information

R. EMILY informe le Conseil que le nouveau site Internet de la commune est en ligne depuis le 15 juillet et que le forum des associations aura lieu le 4 septembre de 10h à 12h30 dans la salle des sports.

Enfance - Jeunesse

C. GOUEZ fait état d'une rencontre avec des responsables de la CAF et les secrétaires de mairie sur la prestation de service unique (PSU) qui sera appliquée au jardin d'enfants. La CAF peut également verser des subventions pour l'équipement informatique et les logiciels de gestion.

- Elle signale qu'une fiche de poste est en cours d'élaboration pour la direction du jardin d'enfants.

- Elle fait part de la visite de l'espace multigénérationnel par une représentante de la « P.M.I. », personne qui a également donné son avis sur la gestion du jardin d'enfants et de l'A.L.S.H.

- Elle signale aussi qu'elle continue les comparatifs entre les prestataires de services pour la gestion de l'ALSH.

- J. CRENN fait part de problèmes de désistements abusifs qui portent préjudice aux parents et à l'ALSH.

- C. GOUEZ présente les effectifs de juillet qui sont bons et pense qu'après 1 an et 3 mois d'ouverture le centre fonctionne bien et que les observations des parents sont très positives. Le service rendu est globalement satisfaisant mais il faudra adapter le règlement pour une meilleure gestion.

Le site internet de Pencran

Une nouvelle présentation du site de notre commune, www.pencran.fr, a été mise en ligne le 15 juillet dernier. Toute l'équipe municipale chargée de l'information vous invite à visiter cette nouvelle version.

Par ailleurs, elle remercie Eric LEVRARD et Benoît LE GOAZIGO pour leur participation avisée à l'élaboration de ce site.

La base du site, créé par la société Anaximandre de Landerneau, est disponible et nous allons l'enrichir au fil des mois à venir, car nous le voulons accueillant, pratique, réactif, répondant aux attentes de la population et des visiteurs extérieurs.



Présentation officielle du site de Pencran en compagnie de Guy MORDRET (2^{ème} à gauche), PDG de la société Anaximandre créatrice du site

ALSH - Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Les enfants du centre de loisirs ont accueilli pour cette seconde partie de l'été, Marine COAJOU, directrice et Mélissa GOUEZ, animatrice, qui ont rejoint Lauriane PLOUZANE présente depuis le début du mois. Au programme pour la fin des vacances, « un voyage autour du monde. ».

Ils ont découvert, lors d'un grand jeu, les 5 continents et ils ont dû reconstituer les drapeaux de 10 pays de chaque continent. Ceux-ci sont désormais exposés dans la salle d'accueil du centre. Les enfants se basent maintenant sur cette décoration pour faire des dessins ou du coloriage et profitent en même temps pour les apprendre de façon ludique.

Mercredi 18 août, nous avons découvert le labyrinthe installé au centre ville de Landerneau par la MPT à l'occasion des 500 ans du pont habité. Le lendemain, nous avons accompagné les enfants au centre de loisirs de Landerneau pour une journée à la plage. Nous avons pique-niqué ensemble et nous avons même partagé un moment de baignade. La semaine dernière nous devions nous perdre au labyrinthe de Plouneventer mais en raison du mauvais temps, nous sommes restés au centre pour préparer une fresque géante sur les



animaux du monde. En attendant la rentrée des classes, il nous reste une sortie à la piscine, le 31 août.

Le jardin d'enfants au sein de l'espace multigénérationnel

Un jardin d'enfants, c'est quoi ?

C'est une formule d'accueil à mi-chemin entre la crèche ou l'assistante maternelle et l'école. Il peut accueillir les enfants de 2 à 6 ans.

Et plus particulièrement celui de Pencran ?

Le jardin d'enfants de Pencran accueillera 16 enfants de 2 à 4 ans, de façon régulière ou ponctuelle. L'accueil régulier de l'enfant permettra de positionner le jardin d'enfant en tant que passerelle entre la famille ou l'assistante maternelle et l'école. Des liens et rencontres avec l'école pourront avoir lieu sur des périodes courtes et régulières dans la semaine.

Le jardin d'enfants ouvrira ses portes début 2011 dans l'espace multigénérationnel. Une salle d'activité de 50 m², deux salles de sieste, une salle de change, un espace extérieur clos avec préau. Voilà pour l'environnement.

Le jardin d'enfants sera ouvert 5 jours par semaine. L'accueil se fera à la journée, à la demi-journée ou à l'heure. Le prix, par heure, est imposé par la CAF. Il varie suivant le quotient familial.

Les inscriptions se feront sur place.

Le jardin d'enfants et l'enfant

Sous la direction d'une éducatrice (ou éducateur) jeunes enfants, une équipe de 3 professionnels de la petite enfance permettra à chaque enfant de s'adapter à la collectivité en respectant son rythme et son histoire.

Le jardin d'enfants et les parents

Le jardin d'enfants se veut une structure ouverte aux parents. Ils pourront ponctuellement participer à des activités avec les enfants et l'équipe encadrante.

Le jardin d'enfants et l'école

Les enfants pourront, par groupe de 3 ou 4, se familiariser avec la classe de petite section, sous la responsabilité d'un encadrant en liaison avec l'équipe enseignante.

Le jardin d'enfants et les assistantes maternelles (A.M.)

Le jardin d'enfants pourra être le lien entre l'assistante maternelle et l'école. Des sorties et rencontres ponctuelles pourront être organisées pour échanger et partager. Ce sera bénéfique pour les enfants et aussi pour les AM qui pourront échanger avec d'autres professionnelles de la petite enfance.

Le jardin d'enfants au sein d'une structure intergénérationnelle

Plusieurs générations se croiseront, se cotoieront et échangeront au sein de l'espace.: les tout-petits accompagnés de leurs assistantes maternelles, les enfants de l'ALSH, de la garderie péri-scolaire, mais aussi les ados et les anciens.

**Une réunion d'information
aura lieu au mois de novembre, avec la direction du jardin
d'enfants, en présence de la PMI et de la CAF.
En attendant, n'hésitez pas à prendre contact
avec la mairie de Pencran
pour tout renseignement ou préinscription.**

VIE ASSOCIATIVE

FNACA

Sortie annuelle des anciens combattants d'Afrique du Nord

Après avoir visité Concarneau et la côte du sud Finistère en 2009, les adhérents de la FNACA ont décidé cette année de faire une escapade dans le centre Bretagne. C'est ainsi que le 17 juin à 8 heures un groupe de 31 personnes prenait le car avec pour objectif le lac de Guerlédan et ses environs.

Après moins de deux heures de trajet une première étape nous conduisait au village sidérurgique des Forges des Salles situé à la limite des Côtes d'Armor et du Morbihan dans la forêt de Quénécán. Grâce aux explications très pertinentes de notre guide, tous les participants ont pu se représenter assez fidèlement la vie des ouvriers de cette fonderie artisanale, au cours des siècles passés.

A l'issue de cette visite, un excellent repas attendait les participants dans une salle de restaurant située face au lac de Guerlédan, au lieu-dit « Beau Rivage » en Caurel (Côtes d'Armor). Après le repas, une promenade à bord du « Lac de Guerlédan » nous permit de décou-

vrir le lac artificiel de Guerlédan qui s'étale sur 12 km dans la vallée du Blavet et son environnement bucolique et reposant.

Après cette promenade agréable d'une heure et demi sur l'eau, l'heure du retour était déjà venue et c'est avec la tête pleine de souvenirs agréables que les participants reprirent la route de Pencran.



GYM'CLUB

Les inscriptions pour le GYM'CLUB se feront lors du forum des associations le samedi 04 septembre à la salle de sport (10 h - 12 h 30).

Jours et heures de cours : Le lundi, de 19 h à 20 h : STEP

Le mercredi de 19 h à 20 h : GYM TONIQUE

Le jeudi de 9 h45 à 10 h 45 : GYM DOUCE - Contact : 06.81.26.06.02

**Les associations seront présentes au forum
du 4 septembre.**

**Les inscriptions aux différentes activités
pourront se faire sur place**

LA MAIRIE COMMUNIQUE

URBANISME

Déclarations de travaux accordées :

- BOULLE Philippe, 25 rue des Bruyères, abri de jardin
- PLOUZENNEC Pierre, 1 route de Kerloës, remplacement huisseries en bois par du PVC
- PERRAMANT Aline et Roger, 8 route de Kerloës, remplacement fenêtres et volets
- GELEOC Sophie et Yvon, 3 impasse Théodore Botrel, ravalement de façades

Permis de construire accordés :

- CONAN William et QUERE MéliSSa, 4 rue de Brocéliande, maison d'habitation
- LE GALL Vincent, 8 rue de Brocéliande, maison d'habitation
- LE GALLO Olivier et PERON Arnaud, 11 rue de Brocéliande, maison d'habitation
- KERMOAL Romain et BOUCHER Mélanie, 6 rue de Brocéliande, maison d'habitation
- ROUDAUT Johann et CREFF Sabine, 21 rue de Brocéliande, maison d'habitation
- PORDOLEC Marie Paule, 10 rue de Brocéliande, maison d'habitation
- BALANANT Ronan, 9 allée des Charmilles, extension d'habitation
- TREGUER Gilbert, 7 rue de Brocéliande, maison d'habitation
- TREGUER Olivier et MARC Valérie, 15 rue de Brocéliande, maison d'habitation
- UCLAB, ZI de Lanrinou, local conditionnement big bag
- TOURBOT Fabrice et Isabelle, Kerbalanec, maison d'habitation
- SEGUILLON Eric, 5 Kermalguen, carport
- MORIN Aymeric et HELOUIS Sabrina, 19 rue de Brocéliande, maison d'habitation

ALSH

C'est la rentrée ! Les dossiers d'inscription sont à renouveler en mairie avant le 15 septembre. Merci de vous munir d'un certificat médical datant de moins de trois mois.

Les inscriptions pour les mercredis d'octobre seront prises à partir du 1^{er} septembre.

Suite aux nombreux problèmes de désistement durant les vacances d'été, les inscriptions pour les vacances de la Toussaint ne se feront qu'à partir du 1^{er} octobre.

MODIFICATION DE L'ENTREE « PLACE DE LA MAIRIE »

Un aménagement des abords de l'école a été réalisé pendant la période des vacances. Afin d'améliorer la sécurité des élèves et des piétons en général, des plots en bois ont été posés pour « matérialiser » un cheminement piétons à partir du portail de l'école jusqu'au passage piétons traversant la VC1.

L'entrée de la « place de la mairie » se trouve ainsi rétrécie et 2 véhicules ne pourront pas se croiser. La priorité sera donnée aux véhicules « entrant » sur place de la mairie. Des panneaux indiquant le sens prioritaire seront installés sur l'angle du foyer des jeunes et sur le pignon de l'école (côté du bureau de la directrice).

Recensement des jeunes - Parcours citoyen (filles et garçons) :

Les jeunes nés en septembre 1994 doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans, et au plus tard le 30 septembre 2010. Se munir du livret de famille. L'attestation délivrée est exigée pour l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

Enquête publique

Une enquête publique aura lieu en mairie du lundi 27 septembre au lundi 11 octobre 2010 en vue de régulariser :

1 - le déclassement du Domaine Public communal d'une partie d'un chemin rural situé à Hellez Bras,

2 - Le classement dans le Domaine Public communal de trois parcelles situées à Hellez Bras.

Le dossier du projet soumis à enquête publique restera déposé pendant 15 jours consécutifs à la mairie où chacun pourra en prendre connaissance.



PETITES ANNONCES

- **Hivernage** camping-cars, caravanes, bateaux, dans hangar clos à Pencran. ☎ 02 98 85 23 66.

- **Jeune fille de 17 ans** habitant Pencran, propose de **garder vos enfants** le week-end et pendant les vacances scolaires ; possède l'AFPS. ☎ 06 13 20 53 98.

- **Jeune fille 18 ans**, sérieuse et motivée, titulaire du BEP service aux personnes et de l'AFPS et ayant déjà l'expérience de garde d'enfants, **cherche enfants à garder** soir et week-end. ☎ 06 69 06 30 49 ou 02 98 85 01 27.

- **Perdu** petite chatte blanche de 7 mois. Appeler la mairie.

- Région Bretagne : « chèque sport »

Pour la saison sportive 2010/2011 (ou 2011), les jeunes nés en 1993, 1994 et 1995 pourront télécharger un chèque sport via le site internet de la Région Bretagne. Ils devront ensuite le présenter dans leur club (hors associations sportives d'établissements scolaires) lors de leur adhésion pour bénéficier de la réduction de 15 €. Renseignements : www.bretagne.fr/chequesport.



- Dès octobre, la **MSA** propose aux retraités du canton de Landerneau, quel que soit leur régime de retraite, un **atelier « PAC EUREKA »**. Ce programme d'activation cérébrale est un atelier de 15 séances d'environ 2h, où sont proposés des exercices ludiques et pratiques pour entretenir la mémoire et partager le goût d'apprendre au sein d'un groupe. Réunion d'information le lundi 20 septembre 2010 à 14h, salle polyvalente de Saint-Thonan.

Les inscriptions seront prises à l'issue de cette réunion.

Renseignements Viviane GOUEZ ☎ 02 98 85 78 52

- **L'association Relais Travail** propose une nouvelle prestation d'entretien et nettoyage des sépultures à partir du 1er septembre 2010. Renseignements : ☎ 02 98 21 71 44 et relais.travail-landerneau@wanadoo.fr.

- Croix Rouge Française

La délégation de Landerneau **recherche des bénévoles** souhaitant participer de manière régulière aux ouvertures de la vestiboutique le lundi après-midi, le mercredi après-midi et le samedi matin de septembre à juin. Vous pourrez mener plusieurs types d'actions : écoute, logistique, tri des vêtements, mise en rayon, conseils auprès des usagers ... Des formations sont proposées aux bénévoles. Si vous souhaitez donner un peu de temps pour ceux qui en ont besoin et participer à cette activité de solidarité contactez : dl.landerneau@croix-rouge.fr ou Stéphane BELLEC ☎ 06 67 14 01 10.

La délégation de Landerneau développe un **nouveau service** à destination de la population de Landerneau et sa région : le crédit personnel. Ce service s'intègre dans le développement de nos actions de solidarité à l'égard de la population.

Contact : microcredit.crf.landerneau@hotmail.fr ou

Stéphane BELLEC ☎ 06 67 14 01 10.



COULEUR CAFE

Vendredi 17 septembre à partir de 19h, apéritif musical avec le **groupe pencranais « Poussière d'Ange »**
Venez nombreux !



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification dans le domaine de l'urbanisme. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) devront être compatibles avec le SCOT. Celui du Pays de Brest rentre dans sa phase finale d'élaboration. Une première version du Document d'Orientations Générales (DOG), qui rassemble les recommandations et prescriptions visant à la mise en œuvre du

PADD, a été validée par les élus du comité syndical.

Avant l'arrêt du SCOT, 7 réunions publiques de concertation sont organisées. Elles permettront de rappeler les principales orientations du PADD et de présenter le DOG. Tous les documents sont téléchargeables sur le site www.pays-de-brest.fr

La réunion publique pour le Pays de Landerneau - Daoulas a lieu le jeudi 14 octobre 2010 à la Maison des Services Publics, 59 rue de Brest - Landerneau.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Histoire de l'éducation en France

Avant de retracer l'histoire de l'école publique de PENCRAN, il nous paraît nécessaire de rappeler les évolutions importantes du système éducatif français à travers l'histoire. Ces évolutions n'ont pas été régulières, continues, mais l'enseignement a obtenu une place de plus en plus importante depuis le Moyen-âge jusqu'à nos jours.

I – Le Moyen-âge :

« Qui a inventé l'école » ? D'après France GALL, c'est ce sacré Charlemagne ! Il est vrai qu'il a créé l'école du palais à Aix-La-Chapelle où les enseignements sont structurés autour des sept arts libéraux définis au VI^{ème} siècle :

Quadrivium : groupe de quatre arts libéraux à caractère mathématique (arithmétique, astronomie, géométrie, musique).

Trivium : grammaire, rhétorique, dialectique.

Au XII^{ème} siècle apparaissent des universités avec l'organisation unifiée de l'enseignement de tous les collèges des villes importantes et l'approfondissement de la connaissance des auteurs grecs (Aristote, Thalès, Euclide, Archimède, ...).

Les universités comprennent quatre facultés dont l'enseignement commence par celui de la faculté des arts et se poursuit dans l'une des trois autres facultés (théologie, médecine, droit) selon le secteur d'activité choisi par l'élève. Quant aux autres professions (métiers des armes, du bâtiment, d'artistes, artisans, ...) elles ont un système d'enseignement particulier qu'on ne connaît pas bien.

II – Sous l'Ancien Régime

A cette époque, on assiste à la création de « petites écoles » destinées à inculquer aux enfants une instruction de base, à savoir « lire, écrire et compter ». Le pouvoir royal se montre favorable à ces écoles mais ne s'implique pas, que ce soit dans l'organisation ou le financement.

Les petites écoles (quand elles existent) sont surtout présentes dans les villes et dans certaines régions. Elles dépendent avant tout des évêques. Les familles financent ces écoles qui sont surtout réservées aux garçons.

LE SAVIEZ-VOUS ?

A la campagne, l'école représente pour beaucoup de paysans, une réelle contrainte. Ils ont impérativement besoin de main-d'œuvre pour les gros travaux de la ferme : labours, semailles, moissons... Aussi, déclarent-ils sans vergogne, que les enfants n'ont pas besoin d'apprendre à lire pour cultiver. Les études leur font perdre un temps précieux, donc de l'argent. Très révélateur, ce passage du livre « Les sabots d'Angèle » de Georges Coulonges.

« Mon fils ira à l'école quand on aura fini de faire les foins. »

« Pas si bête d'envoyer mon fils fainéanter quand il peut, à la maison, garder le troupeau. »

« A-t-on besoin de lire le prône pour mener la charrue ? Voilà bien une invention de messieurs de la ville. »

« Là-bas, ils ont le temps de lire l'almanach. »

Pauvre M. Guizot à la loi si mal suivie ! Pauvre instituteur au zèle si mal récompensé : qui lui paie ce franc cinquante demandé à chaque élève ? Pas l'indigent auquel on ne peut rien réclamer. Pas le propriétaire s'accordant le droit de régler sa dépense en nature. Et qui aurait l'idée étrange d'ajouter aux trente sous pour l'enseignement de la lecture les vingt sous nécessaires à l'apprentissage de l'écriture ?

« A-t-on jamais vu écolier de moins de huit ans ? »

-A Paris, ils font des écoles MEME POUR LES FILLES ! Mais non ! Dans ces établissements de perversion, nos saintes enfants sont mêlées aux garçons ; elles se frottent aux jeux des garnements ! »

En fait, pour beaucoup de paysans, la devise était « Les filles aux troupeaux, aux fourneaux, aux tâches ménagères : les garçons à l'étable, aux labours, aux récoltes ».

Par contre, il apparaît que certaines femmes commencent à dire qu'on interdit l'école aux filles pour leur interdire la parole.

Des collèges dirigés par des ordres religieux sont créés dans les grandes villes. Pensons aux Jésuites qui du XVI^{ème} siècle au XVIII^{ème} siècle fondent plusieurs établissements où l'enseignement est gratuit (le plus célèbre est l'actuel Lycée Louis Le Grand à Paris). Ces collèges accueillent essentiellement des enfants de la bourgeoisie qui, plus tard, constitueront l'élite de la société.

III – La période révolutionnaire

Au début de la Révolution, l'éducation n'apparaît pas comme une priorité et l'enseignement de l'Ancien Régime persévère.

En l'an II, la Convention vote un texte décrétant que l'enseignement sera laïque et gratuit. Louis Joseph Charlier propose un amendement voté le 5 nivôse an II (1793) rendant l'enseignement obligatoire en France.

La situation change avec les restrictions opposées à l'enseignement religieux. Les pouvoirs publics envisagent un enseignement d'Etat. La loi Daunou du 3 brumaire an IV (1795) organise un enseignement primaire mais supprime l'obligation. Les instituteurs ne sont plus rétribués par l'Etat mais par les parents.

On supprime les Universités en 1793 et on les remplace à partir de 1794 par des écoles confessionnelles : écoles de droit et de médecine. On assiste à la création de l'Ecole Polytechnique et celle du Conservatoire National des Arts et Métiers.

IV – De Napoléon à Jules Ferry :

Sous le Consulat, on crée les premiers lycées (en 1802), suite des collèges secondaires. L'enseignement est donc dispensé dans des facultés, des lycées, des collèges, des institutions, des pensionnats, des écoles primaires.

C'est aussi à cette époque que les facultés de Sciences et Lettres voient le jour.

Sous la Restauration, l'ordonnance du 29 février 1816 établit un comité cantonal chargé de la surveillance des écoles. Obligation est faite à chaque commune de permettre aux enfants de recevoir l'instruction primaire et de dispenser celle-ci gratuitement aux enfants indigents. Le XIX^{ème} siècle est marqué par deux lois importantes concernant l'enseignement primaire :

Avec la loi Guizot (1833), les communes de plus de 500 habitants sont tenues d'avoir une école de garçons. Guizot encourage la fondation d'écoles primaires supérieures destinées à améliorer la formation générale et professionnelle des élèves de l'école primaire issus de familles modestes.

La loi Falloux (1850) veut développer l'instruction primaire en fixant le principe d'une école de garçons dans toutes les communes, d'une école de filles pour celles qui ont les moyens, d'une école normale d'instituteurs dans chaque département.

Cette loi provoque la dualité des systèmes d'enseignement. A côté d'un enseignement financé par l'Etat, peut se développer un enseignement « libre » essentiellement formé d'écoles catholiques. De plus, l'église catholique exerce un droit de contrôle très important sur l'organisation, les programmes et la nomination des maîtres de l'enseignement public.

Il faut attendre la fin du XIX^{ème} siècle (lois Jules Ferry) pour que l'école devienne laïque, obligatoire et gratuite. L'enseignement concerne alors les enfants de 6 à 13 ans. La laïcité, proclamée dès 1881 avec la suppression de l'éducation religieuse dans l'enseignement public est renforcée par la loi Goblet (1886) qui interdit aux religieux d'enseigner dans le public

Les familles pouvaient choisir entre l'école catholique et l'école laïque et la vacance du jeudi fut prévue pour le catéchisme.

V – L'entre-deux guerres et Vichy :

Cette période est marquée par l'essor de l'enseignement technique.

La politique de Vichy innove assez peu en matière scolaire bien au contraire. Le secondaire devenu gratuit en 1933 redevient payant. Les Ecoles Normales sont supprimées car considérées porteuses de valeurs républicaines.

VI – De la Libération à mai 1968 :

Après la Libération, on assiste à une forte démocratie de l'enseignement.

La scolarité obligatoire passa à 16 ans. Les collèges deviennent des collèges d'enseignement général (CEG).

En 1959, la loi Debré autorise le financement public d'écoles privées. L'Etat prend en charge leurs dépenses de fonctionnement et le traitement de leurs enseignants et, en échange, leur demande de respecter les programmes officiels et de se soumettre aux contrôles pédagogique et financier.

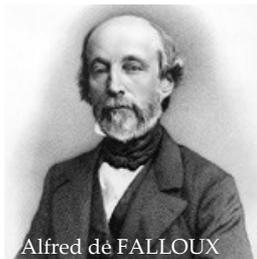
VII – Depuis mai 1968 : L'Université est réformée.

La mixité devient la norme à tous les niveaux d'enseignement.

En 1975, la loi Habby instaure le principe du collège unique pour tous les élèves. De nouvelles valeurs éducatives apparaissent. L'école doit dorénavant laisser les enfants exprimer leur spontanéité et leur créativité. Afin d'éveiller la curiosité des élèves et de les aider à comprendre le monde contemporain, les réformateurs demandent aux enseignants d'ouvrir l'école sur la vie, de sortir « les classes » hors des établissements (classes de mer, de neige, visite d'entreprises...).

Références : Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France (Françoise Mayeur)

Recherches et rédaction : Lucienne MEAR (Directrice de l'école de Pencran, à la retraite)



Alfred de FALLLOUX



Jules FERRY - 1869



Michel DEBRÉ - 1960